

**Rapport du commissaire régional UR 03 IP Nature**  
**2020-2021**

Le concours régional UR03 IP Nature a réuni cette année 58 auteurs et 218 œuvres.  
Le jugement s'est fait par internet et les juges étaient :  
Toni LESSA, Florence DABENOC et Hervé BROGUY.

L'histogramme des jugements montre une répartition harmonieuse des notes.

Résultats :

**Classement des œuvres** ( classement complet sur le site de la FPF)

- 1<sup>er</sup> \_ « Cousins » de Patrice ARTUS ( Phot'Oeil 86)
- 2<sup>ème</sup> \_ « Le diable vert » de Didier LANORE ( CSA Ruelle Photo)
- 3<sup>ème</sup> \_ « Guêpier en vol » de Didier COUPEAU ( Les Amis de l'Image Fontaine le Comte)

**Classement auteurs**

- 1er Didier WOLF CSA Ruelle Photo
- 2ème Jean Marc MANAI Vie sauvage Vérines
- 3ème Philippe MAIRE Les Amis de l'Image Fontaine le Comte

**Classement clubs**

- 1<sup>er</sup> : CSA Ruelle Photo
- 2 èmes ex aequo : Les Amis de l'image Fontaine le Comte et Vie Sauvage Vérines

Commentaires: Un certain nombre d'images ( 14) a été disqualifié après le jugement à cause du non respect de la spécificité de la photo nature, sans compter les images signalées avant la compétition et qui ont pu être remplacées.

En effet, malgré la réception par les clubs et leurs adhérents du guide des compétitions émis par la FPF et disponible sur son site ou celui de l'UR03, spécifiant les normes de la photo nature, trop de photos présentent, soit des éléments ayant trait à l'activité humaine qui ne doivent pas figurer dans l'image, soit des traitements en post production qui sont inadaptés comme le vignetage, le floutage des fonds, la suppression d'éléments ou la superposition d'images.

Il serait nécessaire de bien insister auprès des Présidents de clubs qu'ils fassent respecter cette charte.

Claude SICARD  
Commissaire concours UR03 IP Nature  
09.04.2021